

Liège, le 25 mars 2021

Chers parents,

A la suite du Comité de Concertation de ce 24 mars, de nouvelles décisions ont été prises concernant l'organisation des établissements scolaires.

1. Tous les cours sont suspendus, tant en présentiel qu'en distanciel à partir du lundi 29 mars.
2. Sur demande des parents qui ne disposent d'aucune autre solution, une garderie sera organisée. Dès demain matin, vous trouverez sur notre site web [www.idbl.be](http://www.idbl.be) un formulaire vous permettant d'y inscrire votre enfant. Nous vous demandons avec insistance de compléter ce formulaire 48h avant la date de la « garde » souhaitée afin de nous permettre la mise en place d'une organisation en interne. La garderie ne permettra pas l'accès à des locaux couverts ni au réfectoire et sera organisée de 8h30 à 16h.
3. Les dispositions prévues par la circulaire reçue ce 25 mars constituent une mesure en vue de limiter la propagation du coronavirus dans la société, celle-ci ouvre le droit au « congé corona ». Il est donc possible pour les parents qui en remplissent les conditions de demander à bénéficier du chômage temporaire pour force majeure, en vertu de la loi la loi du 23 octobre 2020 étendant aux travailleurs salariés le bénéfice du régime de chômage temporaire pour force majeure corona dans les cas où il est impossible pour leur enfant de fréquenter l'école. Vous trouverez en annexe une attestation de fermeture de l'école à destination de votre employeur.

Les professeurs resteront accessibles via leur adresse mail jusqu'au vendredi 2 avril inclus.

Jusqu'ici, un retour 100% en présentiel pour tous les élèves est annoncé pour le 19 avril. Un horaire classe hebdomadaire sera posté sur notre site web. Site web qui vous permettra de rester informés y compris durant le congé de Pâques.

Nous vous remercions, chers parents, pour votre compréhension et tenons à vous assurer du souhait de toute la communauté éducative d'un retour à des jours meilleurs.

Bien cordialement

I.Gathot et S.Grégoire